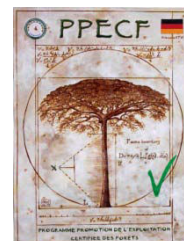




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C056	Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale - Gabon				Gabon		
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Conservation Justice Administration (forestière, Justice) Gabonaise, Concessionnaires, société civile, communautés villageoises	ONG Administration, Populations riveraines et autochtones, concessionnaires	Conservation Justice	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
515.300	130.500	75 % de l'intervention 40 % des honoraires	13.08.2014	30 mois	34 mois

Commentaires

L'appui du PPECF couvre l'organisation d'ateliers de formations (10.000€); une contribution aux frais de matériel et de gestion (8.000€) ; les honoraires du personnel attaché au projet notamment 02 Assistants à la coordination (2 x 30 mois x 1.000€/mois x 50% à charge du PPECF = 30.000€), 06 Juristes à mi-temps (6 x 375€/mois x 30 mois x 33% à charge du PPECF = 22.500€); 04 enquêteurs/mois (+ bonus) pour un total de 30 mois x 100% x 550€/mois (= 33.000 €) et 01 cartographe (30 mois x 900€/mois x 100% soit 27.000 €).

Le projet est principalement financé par l'Union Européenne depuis son lancement en décembre 2013 (3 ans).

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p>C1.4 : L'Organisation doit développer et mettre en œuvre des mesures, et/ou doit s'engager auprès des instances de régulation, pour protéger systématiquement l'Unité de Gestion contre l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources, l'occupation illégale ou d'autres activités illégales.</p> <p>I6.4.4 : Les sites de référence des écosystèmes représentatifs dans les zones de conservation doivent être identifiés, cartographiés et contrôlés au moins une fois tous les cinq ans en vue d'identifier et d'évaluer les changements.</p>
Mots clés
Exploitation forestière illégale, société civile, Gabon, poursuite judiciaire, renforcement des capacités de

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Résumé de l'intervention

Le Gabon s'est engagé courageusement dans un vaste programme de développement au sein duquel l'aspect environnemental est bien mis en avant. Mais l'opérationnalisation des mesures y relatives tarde à se mettre en place et risquent de se concrétiser trop tardivement. L'impact et les dégâts occasionnés par des opérateurs illégaux pourraient être importants et permanentes sur l'intégrité et la qualité des forêts gabonaises. Pour y faire face, le Gouvernement a validé le « Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI) », dont les objectifs rejoignent ceux d'une intervention en cours au Gabon, « l'Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale (ALEFI) » mise en œuvre par [l'ONG Conservation Justice](#).

Ainsi grâce à un partenariat officiel avec le Gouvernement Gabonais, [Conservation Justice](#) a développé une approche pour combattre l'exploitation forestière illégale au Gabon, et qui repose sur les actions suivantes :

1. Organiser des formations à l'endroit de l'administration forestière, les autorités judiciaires, les forces de l'ordre, et les communautés riveraines au Gabon sur les textes de loi et leur application ;
2. Renforcer la collaboration avec l'administration forestière, les autorités judiciaires et les forces de l'ordre ;
3. Mettre en place un réseau d'informateurs et les motiver à prendre part activement à la lutte contre l'exploitation illégale.
4. Identifier les principaux exploitants forestiers illégaux avec preuves flagrantes à leur rencontre ;
5. Faciliter leur interpellation ;
6. Appuyer les poursuites en justice et s'assurer de l'exécution des décisions rendues ;
7. Informer et sensibiliser le grand public et en particulier les exploitants forestiers sur l'application effective de la loi forestière ;
8. Organiser des formations du personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la Justice et des forces de l'ordre sur la législation forestière et les procédures pénales ;
9. Médiatiser ses résultats pour dissuader les opérateurs illégaux.

Commentaires

L'intervention met un accent particulier sur l'exploitation forestière illégale dans les concessions forestières et moins sur la faune. Elle a fait l'objet d'un avenant de prolongation, suite à la prolongation de la phase I du PPECF. Il faut noter que les rapports reçus n'ont pas été diffusés pour des raisons de confidentialité.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- des rapports semestriels d'activités confidentiels dont le dernier reçu couvre la période Juillet-Décembre 2016 ;
- comme résultants probants :
 - ✓ mise en place d'un réseau de 50 informateurs à l'échelle nationale pour traquer l'exploitation illégale et renseigner les autorités sur les mouvements des trafiquants ;
 - ✓ 331 séances d'information/sensibilisation/enquêtes ont été organisées dans 72 villages situés dans les zones rurales les plus touchées par l'exploitation forestière illégale ;
 - ✓ les populations locales sont dans leur quasi-totalité acquiescentes à la cause du projet ALEFI. Les chefs de villages et de regroupements collaborent également avec l'équipe sociale ;
 - ✓ formation de 40 Préfet et sous-préfets par la Direction Provinciale, AALF-ALEFI et l'ANPN en juillet 2014 ;
 - ✓ formation de 22 Officiers de gendarmerie (Chefs Brigade, Officiers, sous-officiers) par AALF-ALEFI, ANPN et le Président du tribunal en janvier 2015 ;
 - ✓ formation de 40 cadres et agents (Gendarmerie, police, Eaux et Forêts, ANPN) par AALF-ALEFI et le Procureur du Tribunal, en janvier 2015 ;
 - ✓ formation de 200 élèves gendarmes à l'Ecole Nationale de gendarmerie par AALF-ALEFI, en octobre 2015 ;
 - ✓ formation de 50 cadres (E&F, Gendarmerie, Police) par AALF-ALEFI et le Président du Tribunal en novembre 2015 ;
 - ✓ plus de 32 opérations ont été menées et suivies par le projet ALEFI de juillet 2014 à avril 2017, ayant abouti à la découverte d'activités illégales, avec documentation et traduction en justice Gabonaise
 - ✓ 101 personnes ont été interpellées, dont seulement huit ont été condamnées à des peines de prison (en moyenne de 2,25 mois) ;
 - ✓ les interventions ont permis de détecter les complices des activités illégales, y compris des hauts cadres au sein de l'administration forestière, et de les traduire en justice ;
 - ✓ plusieurs articles, pièces audio et vidéo produits sur diverses affaires/interventions : une chaîne Youtube <https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY40bj8g2OHZqGFgYow> ainsi qu'une page Facebook <https://www.facebook.com/Conservation-Justice> maintenues à jour en présentant les résultats du projet ;
 - ✓ 155 pièces médiatiques ont été diffusées dans les médias : 22 dans la presse écrite, 53 sur Internet, 78 à la télévision et 2 à la radio ;
 - ✓ les articles les plus récents sont à consulter sur :
 - <http://gabonreview.com/blog/trafic-de-bois-forestiers-interpelles-logooue-ivindo/>

- https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/gabon-des-interpellations-pour-trafic-de-bois-et-d-ivoire_112660
 - <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/05/04/97002-20170504FILWWW00134-gabon-interpellations-pour-trafic-de-de-bois.php>
 - <http://durabletv.com/exploitation-forestiere-deux-directeurs-generaux-chinois-aux-arrets-et-un-troisieme-en-liberte-provisoire-a-makokou/>
- suite aux résultats positifs, l'Union Européenne a accordé un nouveau financement de 3 ans (2017-2019) à ALEFI pour mener de front le combat contre l'exploitation illégale en collaboration avec le projet Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF).

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'appui financier du PPECF a permis de consolider et d'étendre les activités selon la méthodologie déjà développée efficacement par Conservation Justice depuis près de quatre ans au Gabon ;
- l'intervention a globalement permis d'assister le gouvernement du Gabon dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, en produisant des moyens concrets et opérationnels de dissuasion vis-à-vis des exploitants forestiers illégaux du Gabon.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ pays

- Conservation Justice participe, ensemble avec d'autres ONG nationales et internationales (Brainforest, Client Earth WWF, WCS) à une plateforme d'harmonisation des propositions de la société civile ;
- le projet entretient également une collaboration étroite avec les autorités de la Justice, notamment les membres du parquet incluant les procureurs, leurs adjoints et substituts ; et les forces de l'ordre et notamment la gendarmerie et la Police Judiciaire ;
- les associations locales en milieux ruraux seront informées et formées sur l'observatoire de l'exploitation forestière illégale, la dénonciation, voire la transmission de plaintes officielles contre d'éventuels opérateurs illégaux ;
- les communautés locales participent au processus de dénonciation, voire comme partie civile en justice ;
- plusieurs concessionnaires vertueux, parfois victimes de corruption et des pratiques illégales d'autres sociétés forestières illégales (concurrence déloyale, exploitation illégale par des tiers dans les permis de sociétés forestières) collaborent avec Conservation Justice dans le cadre de cette intervention.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'approche peut être répliquée dans d'autres pays du Bassin du Congo à faible niveau de gouvernance où on ne trouve pas encore d'organisation qui joue ce rôle, toutefois l'approche nécessite un appui financier continue ;
- la collaboration avec le ministère en charge des forêts est toujours bonne, un accord de partenariat portant sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale existe depuis 2012 et constitue la base du projet ALEFI. A cela s'ajoute un Protocole d'Accord signé en 2015 entre le ministère en charge des forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, l'Agence Gabonaise d'Observation Spatiale et l'ONG Conservation Justice ;
- ce type d'intervention contraint ALEFI à la discrétion (pas de logos sur les véhicules, rapports confidentiels, etc), mais lors des échanges/présentations, les contributions de l'UE et du PPECF sont toujours soulignées ;
- ALEFI Gabon a collaboré avec l'ONG Environnement Sans Frontière jusqu'en décembre 2016 ; depuis elle collabore avec Muyissi Environnement.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II


- il faut souligner la difficulté d'organiser les opérations de terrains : Celle-ci demande une conjugaison des efforts administratifs et logistiques entre différentes administrations, à savoir les eaux et forêts et les forces de l'ordre le plus souvent, à laquelle s'ajoute une baisse de volonté d'organiser des opérations de la part des autorités ;
- de manière générale, l'administration en charge des forêts est réticente à déférer les cas devant les tribunaux. Les cas suivis s'achèvent souvent par la négociation et le paiement des infractions par les coupables ;
- **il faut réviser la loi et revoir les montants des infractions, car certains opérateurs illégaux sont prêts à payer les sanctions dont les montants ne sont pas élevés/ dissuasifs ;**
- **le PPECF II a intérêt à collaborer avec le projet contrôle de l'aménagement forestier (CAF) au Gabon. Ce projet CAF va réaliser des sensibilisations sur la réglementation, accompagner les opérateurs défaillants à travers des formations avant de passer à la répression ;**
- les partenaires financiers d'ALEFI (UE et USFWS) pourraient financer un observatoire national au Gabon comme cela a été le cas au Cameroun et au Congo ces dernières années.





Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C056, Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon](#)

 [Rapport final C056 non publié pour raison de confidentialité des informations \(Veuillez contacter la personne en charge chez Conservation Justice aux coordonnées indiquées ci-dessus\).](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Appui au bureau national de certification forestière \(C019\)](#)

-  [Atelier identification des conflits entre Légalité & Principes du FSC \(C036\)](#)
-  [Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières \(049\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081 à C083\)](#)
-  [Grille de légalité au Gabon \(C082 & C083 suite\)](#)